Communauté de communes ALPES PROVENCE VERDON



La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, « Sources de lumière », composée de 41 communes et d'une population d'environ 11 500 habitants, qui est issue de la fusion au 1er janvier 2017 de 5 intercommunalités. Elle intervient notamment dans le domaine de la petite enfance avec 3 crèches en régie directe (à Saint André les Alpes, Allos, et Castellane) et soutient les structures sous forme associatives,

RECRUTE

UN(E) AUXILIAIRE DE PUERICULTURE POUR LA CRECHE INTERCOMMUNALE DE CASTELLANE « LES ENFANTS DU ROC »

Contrat à durée déterminée de remplacement – 3 mois Reconductible en fonction de l'absence du fonctionnaire Du 04 janvier 2021 au 03 avril 2021

Sous l'autorité de la responsable de crèche, vous serez chargé(e) de :

- Travailler au bon fonctionnement de la structure : Assurer la continuité de la responsabilité de la crèche conjointement avec la responsable de la crèche et la Directrice ; Etre garant(e) conjointement avec la directrice de l'effectif du service ; Préparer la facturation pour les parents ; Faire le bilan des réservations
- Effectuer le travail auprès des enfants: Accueillir l'enfant (Veiller au respect de son rythme, être attentive à l'apparition d'éventuels signes de souffrances, gérer la journée type dans la structure...); Proposer des activités d'éveil; S'occuper des besoins de l'enfant conjointement avec le reste de l'équipe (préparer et mettre en place le repas, laver et ranger le matériel utilisé, s'occuper de l'hygiène, du sommeil...
- Effectuer le travail auprès des parents : Accueillir les parents (réceptionner leurs consignes, transmettre les observations de la journée) ; Offrir son soutien aux parents ; instruire des dossiers d'inscription ; Effectuer le suivi des dossiers des enfants
- Participer à la continuité de la fonction de Responsable qui doit être assurée en cas d'absence de la Direction par les personnes détentrices du diplôme et dans l'ordre de la composition de l'organigramme de la structure.

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE RECHERCHES:

- Diplôme d'auxiliaire de puériculture exigé
- Connaître le développement psychomoteur et affectif de l'enfant; Connaître les différentes activités d'éveil nécessaires à l'enfant
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité
- Organiser et animer des ateliers d'éveil et d'expression
- Etre patient(e), disposer d'une bonne maîtrise de soi
- Avoir un bon relationnel, un bon contact avec les enfants, les familles
- Savoir travailler en équipe
- Être autonome

Faire prevue de polyvalence et de disponibilité en fonction des besoins du service

CONDITIONS D'EXERCICE

- 35 heures annualisées
- Rémunération selon grille indiciaire de la FPT du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture territorial + régime indemnitaire
- Employeur adhérent au CNAS
- Participation mensuelle aux mutuelles de santé (12 euros) et de Prévoyance (6 euros)

Pour plus de renseignements sur les conditions de recrutement :

- > rendez-vous sur le site internet www.ccapv.fr
- > contactez les services de la Communauté de Communes au 04 92 83 68 99,
- > par mail ressources-humaines@ccapv.fr

Poste à pourvoir à partir du 4 janvier 2021

Les candidatures (cv et lettre de motivation) sont à adresser **le plus rapidement**, A l'attention de Monsieur le Président de la CCAPV, en précisant dans l'objet l'intitulé du poste.

Par mail: ressources-humaines@ccapv.frPar courrier: Service Ressources Humaines

Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, « Sources de Lumière »

ZA les Iscles, BP 2 - 04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

